

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BONNEVALAIS

Séance du 7 novembre 2024

Convocation envoyée au  
délégués communautaires  
le :

31 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le sept novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriale, s'est réuni à DANCY, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël BILLARD, Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités, Monsieur Patrick CHARPENTIER est nommé Secrétaire de séance, fonction qu'il accepte.

### Étaient présents :

M. Jean-Marc PETIT -ALLUYES-,	M. Bernard GOUIN -FLACEY-,
Mme Laure HARDY -ALLUYES-,	M. David LEGRAND -LE GAULT ST DENIS-,
Mme Danielle BORDES -BONNEVAL-,	M. Philippe CREPIN -MONTBOISSIER-, suppléant de M. Bruno LHOSTE
M. Éric JUBERT -BONNEVAL-,	M. Gilles ROUSSELET -MONTHARVILLE-,
Mme Dominique FRICHOT -BONNEVAL-,	M. Fabrice CHABOCHE -MORIERS-,
M. Jean-Michel LAMY -BONNEVAL-,	M. Denis GOUSSU-NEUVY EN DUNOIS-
Mme Sylvie GOUSSARD -BONNEVAL-,	M. Joël LAMY -PRE ST EVROULT-,
M. Pascal LHOSTE -BONNEVAL-,	M. Jean-Louis HY -PRE ST MARTIN-,
Mme Christine CHERDEL -BONNEVAL-,	Mme Nicole HUBERT-DIGER -ST MAUR/LE LOIR-,
M. Jean-Philippe GIRAUD -BONNEVAL-,	M. Bernard GUILLAUMIN -ST MAUR/LE LOIR-,
Mme Marie-Christine NORMAND -BONNEVAL-,	M. Jean-Marc VANNEAU -SANCHEVILLE-,
M. Jean-Pierre HUBERT-DIGER -BONNEVAL-,	M. Éric FALLOU -SANCHEVILLE-,
Mme Claire DURAND -BONNEVAL-,	M. Denis LEGRAIS -SANCHEVILLE,
M. Patrick JEANNE -BONNEVAL-,	M. Daniel BERTHOME -SAUMERAY-,
Mme Stéphanie MARTIN -BONNEVAL-,	M. Guillaume ROGER DE CAMPAGNOLLE -SAUMERAY-,
M. Benoît GESLIN -BOUVILLE-,	M. Michel GIRARD -TRIZAY-LES-BONNEVAL-,
M. Jack DAZARD -BULLAINVILLE-,	M. Dominique IMBAULT- VILLIERS ST ORIEN-,
M. Patrick CHARPENTIER -DANCY-,	
Mme Françoise COUTADEUR -DANGEAU-,	
M. Guy BEAUREPERE -DANGEAU-,	

### Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel MARTIN-ALLUYES-, donne pouvoir à M. Jean-Marc PETIT  
M. Guy MOUTET -BONNEVAL-, donne pouvoir à Mme Marie-Christine NORMAND  
Mme Brigitte DUFER -BONNEVAL-, donne pouvoir à M. Joël BILLARD  
M. Frédéric LECOEUR -BOUVILLE-, donne pouvoir à M. Benoît GESLIN  
M. Olivier HOUDY -DANGEAU-, donne pouvoir à M. Guy BEAUREPERE  
M. Benoît MOREAU -LE GAULT ST DENIS-, M. David LEGRAND

### Étaient absents :

Mme Mariette GOUGET -DANGEAU-,  
M. Julien COLLAS -LE GAULT ST DENIS-,

### Participent à la réunion :

Mme Sophie TOUDY-CLEMENT – Directrice Générale des Services  
M. Damien ZEPHIRIN - Responsable du Pôle Éducation et Culture

Le Président ouvre la séance à 19 heures et constate que le quorum est atteint.

## DATES DE REUNIONS A VENIR

VICES PRESIDENTS		CONFERENCE DES MAIRES		CONSEIL COMMUNAUTAIRE	
JOURS	HEURES	JOURS	HEURES	JOURS	HEURES
Lundi 9 décembre 2024	08h30	Mardi 10 décembre 2024	19h00	Mardi 17 décembre 2024	19h00
Mardi 7 janvier 2025	08h30	Mardi 7 janvier 2025	19h00	Mardi 14 janvier 2025	19h00
Mercredi 26 février 2025	08h30	Mercredi 26 février 2025	19h00	Jeudi 6 mars 2025	19h00
Commission Finances le jeudi 20 mars – 19h00 – Espace Grégory Lemarchal à Bonneval					
Mardi 25 mars 2025	08h30			Jeudi 3 avril 2025	19h00

## PROCÈS VERBAL

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 12 septembre 2024, est approuvé à l'unanimité.

## INFORMATIONS

- Rendez-vous chez le notaire de Bonneval pour signer la vente du terrain Terra Nobilis le 20 décembre prochain, les notaires se sont mis d'accord.
- On a octroyé deux jours aux agents sinistrés par les crues. Nous avons quelques agents concernés, ce n'est pas énorme, mais on leur a accordé deux jours de congés exceptionnels pour pouvoir réparer les dégâts qu'ils ont subis. Je peux vous dire qu'il y a des gens qui avaient entre un mètre et un mètre cinquante d'eau chez eux
- Nous prenons acte du remplacement de Monsieur Lee Michel, de la commune de Montharville, délégué suppléant communautaire, par Monsieur Roger Franck

## DELEGATIONS DU PRESIDENT

- Signature du marché « mission SPS – Travaux d'interconnexion et d'alimentation en eau potable – La Riffaudière – Sonville
- Signature de la convention Région-Territoire : Ambitions partagées 2030 (finalisation du CRT Pays Dunois)
- Signature d'une convention relative à la réalisation et à l'exploitation d'une aire destinée aux gens du voyage
  - Monsieur Joël BILLARD indique que la création de cette aire est obligatoire pour se conformer à la loi. En respectant la loi, nous devrions pouvoir gérer plus facilement la présence des gens du voyage. Il rappelle que la CdC a établi une convention avec Châteaudun, avec un financement d'environ 2/3 pour eux et 1/3 pour nous, basé sur le nombre d'habitants, et que cela se fera à proximité des centres de secours de Châteaudun. Par conséquent, Bonneval respectera la loi française concernant les gens du voyage. En gros, l'investissement s'élève à 150 000 € et le fonctionnement coûtera environ 15 000 € ou 10 000 € par an, ce qui est inscrit dans les budgets prévisionnels. Mais là, nous n'avons pas le choix, c'est imposé.
  - Monsieur Jean-Marc PETIT demande ce que cela va changer pour la Communauté de Communes
  - Monsieur BILLARD répond que les forces de l'ordre pourront faire appliquer la loi

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS DU 4<sup>ÈME</sup> VICE-PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2024/112

Suite à la prise de compétence PLUiH par la Communauté de Communes, il est proposé que Monsieur Éric Jubert, qui était en charge du développement économique et du tourisme, prenne en charge tout ce qui concerne l'urbanisation, c'est-à-dire le PLUiH. Il continuera à s'occuper du tourisme

Le Président reprendra tout ce qui concerne le développement économique.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'APPROUVER** la modification des délégations du 4<sup>ème</sup> Vice-Président.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des votants, avec 3 Votes Contre (M. PETIT, MARTIN et Mme HARDY).**

### PROJET DE TERRITOIRE – HORIZON 2032

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT et Monsieur Damien ZEPHIRIN

DEL N°2024/113

Le projet de territoire a été élaboré à travers des séminaires organisés pour les maires de la Communauté de communes, ainsi que pour les agents, qui ont également été sollicités dans le cadre de cette mise en place. En principe, ce projet de territoire doit être réalisé en début de mandat, mais nous n'étions pas prêts à ce moment-là. C'est pourquoi nous vous proposons de le faire maintenant. Cela permettra aussi, lors des demandes de subventions, d'avoir un document concret à présenter, que ce soit à la région, au département, etc.

En fait, ce projet a pour objectif d'établir une vision commune pour le développement de la Communauté de communes du Bonnevalais jusqu'en 2032, en mettant l'accent sur la coopération entre les communes pour relever les défis locaux de manière unifiée. La vision de l'intercommunalité, qui a émergé des divers échanges avec notre prestataire, montre que la plupart des maires estiment que l'intercommunalité est essentielle pour garantir l'équilibre entre les communes. Ils s'accordent sur l'importance d'une gouvernance solide et d'une administration réactive et proche des citoyens.

Concernant la vision du territoire, le projet met en avant la ruralité comme un atout à valoriser. Le territoire multipolaire a déjà prouvé son potentiel d'innovation et peut bénéficier d'un regain d'intérêt, notamment grâce aux nouvelles perspectives post-crise. Les acteurs partagent une vision commune de la trajectoire du territoire en identifiant des leviers clés pour en accroître l'attractivité, tels que l'économie, l'emploi, l'habitat, la mobilité, la formation et la résilience face aux défis écologiques. Plusieurs axes ont été identifiés.

- L'axe 1 concerne l'économie et l'emploi. Il vise à renforcer l'attractivité économique du Bonnevalais en favorisant la création d'emplois et en soutenant les secteurs porteurs pour le territoire. L'objectif est de développer une économie locale dynamique, capable de répondre aux besoins des habitants et d'attirer de nouvelles entreprises. Les points clés de cet axe incluent l'identification de secteurs stratégiques. La Communauté de communes du Bonnevalais souhaite concentrer ses efforts sur des secteurs offrant des perspectives de croissance, tels que l'agriculture durable et les énergies renouvelables, par exemple le secteur éolien déjà implanté sur le territoire, ainsi que le tourisme rural et les services de proximité. Le soutien aux entreprises locales est également primordial, en encourageant l'installation et le développement d'entreprises, notamment celles liées à l'artisanat et au commerce de proximité. La Communauté de communes souhaite stimuler l'économie locale et créer des emplois durables. Des dispositifs de soutien et d'accompagnement seront mis en place pour aider les entrepreneurs, en particulier les petites et moyennes entreprises, comme nous le faisons déjà avec Ex Audace.

La formation et la qualification sont également valorisées, avec l'implantation de formations professionnelles en lien avec les besoins économiques locaux pour garantir une main-d'œuvre qualifiée et réduire le taux de chômage dans le territoire, en collaboration avec le programme Territoire d'Industrie 2. L'attractivité territoriale est un autre axe, en mettant en avant le Bonnevalais comme un territoire accueillant pour les entrepreneurs, grâce à un cadre de vie agréable et des infrastructures adaptées. Des actions de communication et de promotion sont en cours pour attirer les talents et les porteurs de projets.

- L'axe 2 porte sur l'habitat et l'aménagement. Cet axe se concentre sur la diversification de l'offre de logements pour attirer de nouveaux habitants et répondre aux besoins actuels des résidents. Les principales actions de cet axe comprennent le développement de l'offre de logement. La Communauté de communes du Bonnevalais cherche à encourager la construction de nouveaux logements tout en diversifiant les types d'habitat pour répondre aux attentes des différentes catégories de population : les jeunes, les familles et les personnes âgées.

La réhabilitation et la valorisation de l'existant, en plus de nouvelles constructions, sont prioritaires pour améliorer la qualité de vie dans les centres bourgs. Cela inclut des incitations à la rénovation énergétique. C'est également le cas avec le pacte territorial qui commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2025. L'accès à des logements abordables est aussi un objectif : on vise à développer des logements à des prix modérés permettant aux familles et aux jeunes actifs de s'installer dans la bonne vallée. En matière d'aménagement durable, il s'agit de s'assurer que le développement de l'habitat respecte l'environnement et contribue à la transition écologique, en intégrant des principes d'urbanisme durable tels que l'ajout d'espaces verts et de solutions de mobilité douce. L'adaptation des logements aux besoins des seniors est également prévue, avec l'aménagement de logements adaptés aux personnes âgées et des solutions facilitant leur maintien à domicile

Monsieur Joël BILLARD précise que la plupart des aides de l'Etat après en avoir discuté avec le sous-préfet et la région, seront liées à l'économie d'énergie. En effet, s'il n'y a pas d'engagement en matière d'économie d'énergie, les subventions ne seront pas accordées

Monsieur Damien ZEPHIRIN prend la parole :

Je vais vous parler de l'amélioration de l'offre de services de proximité sur le territoire. Les défis sont variés. Il s'agit d'abord de maintenir et d'adapter les services pour les familles en matière d'éducation, de renforcer notre réseau associatif pour qu'il soit mieux structuré et plus professionnel afin d'affirmer l'identité touristique du Bonnevalais. plus performant

C'est un atout essentiel pour le territoire. D'autres défis importants incluent l'adaptation de notre communication et de nos services publics pour intégrer les nouveaux usages numériques, le renforcement de la solidarité entre les communes et les habitants, notamment en matière de compétences sociales, et le soutien à l'organisation d'événements pour dynamiser notre territoire. Les réponses collectives discutées par les maires et les agents consistent à accompagner l'adaptation des services pour l'enfance afin de mieux répondre aux besoins des familles, avec un renforcement déjà entamé et qui doit se poursuivre. Il s'agit également de fédérer notre tissu associatif pour qu'il soit mieux organisé, ce qui sera un vecteur de lien social et de dynamisme local. La création d'une marque de territoire a été beaucoup évoquée, notamment en travaillant sur un label de qualité qui pourra démarquer notre vallée d'ici 2025, essentiel pour l'identité de la Communauté de communes. Une réflexion sur l'aspect alimentaire ou agricole a également été mentionnée, puisqu'il s'agit d'un territoire rural. Il est crucial de soutenir le développement d'infrastructures sportives et d'offres de loisirs à l'échelle intercommunale. Nous devons renforcer nos services en tourisme et loisirs pour répondre aux attentes de nos visiteurs et habitants, en assurant une professionnalisation de notre offre. La création d'un CIAS, Centre Intercommunal d'Action Sociale, est envisagée pour structurer et coordonner notre offre de solidarité, incluant des dispositifs de logement d'urgence, d'ici 2025.

Il y a des projets déjà entamés et d'autres qu'il faudra sans doute décaler dans le temps. Il est important de professionnaliser nos événements, qu'ils soient culturels, sportifs ou associatifs, pour faire rayonner notre vallée comme une destination dynamique et attractive. Il est également crucial d'améliorer nos outils de communication afin de mieux référencer notre territoire, que ce soit via un site web attractif, une présence sur les réseaux sociaux ou encore par le mécénat. Enfin, il a été évoqué plus tôt la construction d'un centre communautaire pour l'enfance, qui offrira un lieu adapté et accueillant pour les familles.

Monsieur Joël BILLARD souhaite revenir sur le premier point pour accompagner l'adaptation de nos cartes scolaires et vous dire que vous avez tous reçu une lettre de Monsieur le préfet, hier ou aujourd'hui. Monsieur ZEPHIRIN propose de lire cette lettre :

L'objectif est d'étudier l'évolution pluriannuelle des effectifs scolaires dans un contexte démographique défavorable à l'échelle départementale. L'anticipation de cette évolution dans le premier degré constitue un enjeu crucial pour les communes, afin de pouvoir orienter en temps utile leurs projets d'investissement sur les bâtiments scolaires. C'est sur la base de ce constat que la préfecture et la direction des services départementaux de l'éducation nationale souhaitent vous proposer d'expérimenter un travail concerté de suivi annuel de l'évolution des effectifs sur trois années. Nous souhaitons également inclure dans le périmètre de cette étude une dimension qualitative, indiquant les résultats des évaluations scolaires du CP au CM2, en comparaison avec les moyennes départementales et nationales. Ce partage d'informations permettrait également d'objectiver l'exercice annuel de la carte scolaire et de faciliter le dialogue entre les communes et les services académiques sur la base d'un constat partagé. Cette réflexion sera menée conjointement avec les communes de la même intercommunalité

L'idée est vraiment de mener une réflexion à l'échelle communautaire.

Monsieur Jean-Marc VANNEAU et Monsieur Joël BILLARD indiquent qu'il faudrait apporter une réponse communautaire afin d'être cohérent pour notre territoire.

Monsieur Patrick CHARPENTIER indique que c'est relativement intéressant parce que, dans nos communes, nous avons un certain nombre d'enfants qui sont à l'écart pour nous. C'est-à-dire que dans nos écoles, nous connaissons nos enfants, mais tous ceux qui sont dans les écoles privées, nous ne les voyons pas. Je sais que, sur Dancy et dans d'autres communes, il y a des enfants par exemple qui sont scolarisés à Saint-Sauveur. Donc, c'est vrai que s'il y avait une réponse communautaire, ce serait plus simple d'intégrer tous ces enfants-là. On nous parle des effectifs des enfants et si nous voulons avoir une réflexion, il faut quand même bien savoir combien d'enfants sont partis à droite et à gauche

Monsieur Joël BILLARD indique qu'ils vont essayer de regrouper tout cela. Ensuite, il y aura des suppressions de classe.

Monsieur Damien ZEPHIRIN poursuit sur le projet de territoire :

Pour réaliser tout ce qui a été mentionné, il faut donner à l'administration les moyens de concrétiser cette ambition. Pour mener à bien les objectifs du projet de territoire, il est crucial de doter notre administration des ressources nécessaires. C'est l'objectif de ce volet. Tout d'abord, le premier défi est de renforcer les compétences des agents. En effet, leur formation continue est essentielle pour assurer un service de qualité, et cela a déjà été initié. Il est important de poursuivre ces efforts. Il est également prévu de professionnaliser les recrutements. Comme dans de nombreux secteurs, que ce soit dans le public ou dans le privé, nous sommes confrontés à des difficultés majeures de recrutement. Il est donc important de proposer des parcours de carrière pour garantir cette montée en compétences. Ensuite, il est essentiel d'aborder la modernisation des équipements et des services via les outils numériques. Nous vivons à l'ère du numérique, et il est impératif d'accompagner les agents dans cette transition. Nous avons d'ailleurs déjà commencé en recrutant un agent informatique.

Cela passera par la mise en œuvre et l'animation d'un schéma directeur numérique, un projet qui s'étalera sur deux ans. La gestion budgétaire est également un pilier majeur de notre démarche. Pour cela, nous nous engageons à actualiser et piloter notre programme pluriannuel d'investissement (PPI). Afin que notre pacte fiscal financier puisse garantir une allocation optimale des ressources, il s'agit aussi d'anticiper la fin du mandat 2020-2026 en préparant un bilan de ce qui a été accompli et en projetant une nouvelle phase de développement pour le mandat suivant, 2026-2032. Ce projet inclura une dimension participative. Pour assurer la soutenabilité des finances, il est prévu une stratégie de mécénat et de sponsoring qui permettra de diversifier les sources de financement. D'autre part, l'entretien et la rénovation des équipements publics, qu'ils soient énergétiques, patrimoniaux ou autres, sont essentiels. C'est pourquoi nous allons déployer une stratégie de gestion des bâtiments et du patrimoine pour garantir leur durabilité. Le soutien à l'ingénierie interne, notamment pour la recherche de subventions et le montage d'appels à projet, sera également renforcé pour que nous puissions capter davantage de ressources au service des projets de Bonne Vallée. Par ailleurs, nous allons professionnaliser notre

accompagnement des associations pour qu'elles puissent bénéficier de notre aide dans la rationalisation de leurs projets et demandes. Enfin, pour améliorer le quotidien de nos agents et rendre notre administration plus performante, nous allons moderniser nos équipements internes, incluant les espaces de travail et les outils bureautiques. Ces actions sont ambitieuses mais nécessaires pour garantir l'efficacité et la pérennité de nos actions au service de Bonne Vallée. Avec cette approche structurée et prévoyante, nous vous assurons que l'administration sera pleinement en capacité de concrétiser les projets du territoire.

Madame Sophie TOUDY-CLEMENT rappelle que ce qui a été présenté ce soir ce sont un peu les lignes directrices qui sont demandées pour les ressources humaines avec une collaboration accrue avec les élus, l'administration et les habitants. Cela vise à créer un territoire résilient et attractif pour tous.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'APPROUVER** le projet de territoire tel que présenté.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

**AVIS SUR LES OUVERTURES DOMINICALES 2025**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2024/114

La société Carrefour Market nous demande d'autoriser l'ouverture jusqu'à 12 dimanches pour l'année 2025 selon le calendrier suivant :

5 janvier 2025 ; 20 avril 2025 ; 24 et 31 août 2025 ; 07-14 et 21 septembre 2025 ; 30 novembre 2025 ; 07-14-21 et 28 décembre 2025

Cela ne signifie pas qu'ils ouvriront effectivement 12 dimanches.

La ville de Bonneval l'a également fait.

C'est une obligation pour le commerçant de poser les dates ainsi les villes et les EPCI se prononcent à ce sujet.

Toutefois, Monsieur BILLARD précise que les salariés doivent accepter.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'ÉMETTRE** un avis sur les ouvertures dominicales pour l'année 2025.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Monsieur Gilles ROUSSELET demande si les administrés iront vraiment le dimanche après-midi ?

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des votants, avec 1 Vote Contre (M. ROUSSELET) et 1 Abstention (M. GIRARD)**

**FINANCES**

**VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX DE DISTRIBUTION À NEUVY-EN-DUNOIS**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD

DEL N°2024/115

Le montant des travaux de distribution de la commune de Neuvy-en-Dunois s'élève à 12 536 euros.

Il est proposé aux membres présents de solliciter une subvention du département à hauteur de 40 % soit 4 942,40 euros, avec un autofinancement de 7 413,60 €.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir d'un montant de 4 942,40 euros.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Monsieur Jean-Marc PETIT demande s'il n'y a que le Département qui peut subventionner ?  
Monsieur Jean-Marc VANNEAU indique qu'effectivement il n'y a que le département à hauteur de 40 % avec un plafond de 150 000 euros.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

**DÉCISIONS MODIFICATIVES N°2**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD  
DEL N°2024/116

**Budget Principal - 40000:**

Imputations	Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
011 - Charges à caractère général					
6238	Publicités, publications, relations publiques - Divers	- 94 700,00 €			
66 - Charges Financières					
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	26 000,00 €			
65 - Charges Financières					
65311	Indemnités de fonction (élus)	3 700,00 €			
012 - Charges de personnel et frais assimilés					
64111	Personnel titulaire - Rémunération Principale	10 000,00 €			
6478	Autres charges sociales diverses	55 000,00 €			
Total		0,00 €	0,00 €	- €	- €

Monsieur Éric JUBERT indique que c'est environ 2 500 heures supplémentaires pour les crues.

**Budget Activités Économiques - 40001:**

Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
13 - Subvention d'investissement					
1313	Subvention transfert Départements			6 600,00 €	
21 - Immobilisations corporelles					
2128	Autres agencements et aménagements			-6 600,00 €	
Total				0,00 €	- €

Concernant le budget d'activité économique et la subvention du transfert départemental, nous avons perçu en trop 6 600 € pour le budget bâtiment. Cette somme résulte du fait que nous avons réalisé moins de travaux. Par conséquent, nous vous proposons de retirer ces 6 600 € des travaux.

### Budget Eau - 40003

Imputations	Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
16 - Emprunts et dettes assimilées					
1641	Emprunts en euro				3 800 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles					
21531	réseaux d'adduction d'eau			3 800 000,00 €	
Total				3 800 000,00 €	3 800 000,00 €

Il a été décidé lors du dernier conseil, de voter un emprunt. Il est nécessaire de l'inscrire au budget. Nous le fixons à 3 800 000 € d'emprunts, lesquels correspondent à 3 800 000 € de travaux.

### Budget Piscine – 40700

Imputations	Libellés	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
65 - Autres charges de gestion courante					
65888	Autres charges diverses de gestion courante	- 50,00 €			
68 - Dotations aux provisions et dépréciations					
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	50,00 €			
20 - Immobilisations incorporelles					
2031	Frais d'études			1 000,00 €	
21 - Immobilisations corporelles					
2128	Autres agencements et aménagements			-1 000,00 €	
Total		0,00 €		0,00 €	

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'ADOPTER** la décision modificative n°2 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessus.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

#### CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – CRÉANCES ADMISES EN NON-VALEUR

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD  
DEL n°2024/117

Monsieur le Trésorier propose d'admettre en non-valeur les créances suivantes :

- Budget Eau (40003) - Listes n°6258440131 et n°6725350031 pour un montant de 1 518,44 euros ;
- Budget Enfance (40005) – Liste n°6506020631 pour un montant de 176,50 euros.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'ADMETTRE** en non-valeur ces sommes.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Monsieur Patrick CHARPENTIER demande si la trésorerie nous a également transmis les jugements correspondants à ces dossiers



Monsieur Joël BILLARD indique que nous n'avons pas les jugements correspondants, qu'ils seront demandés à la Trésorerie. Il propose donc de voter l'admission et d'en faire la demande auprès de la trésorerie.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des votants avec 1 Contre (M. LECOEUR).**

#### REMBOURSEMENT SINISTRE PERTE APPAREIL DENTAIRE

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD  
DEL N°2024/118

Un appareil dentaire a été perdu au centre enfance.

La franchise de notre assurance est de 584 euros, soit plus élevée que le coût de l'appareil.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **DE PROCÉDER** au remboursement de l'appareil dentaire.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

### MARCHES PUBLICS

#### VALIDATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UN BASSIN NORDIQUE DE 350 À 400 M<sup>2</sup>, D'UN MUR D'ESCALADE ET D'UN PENTAGLISS 3 OU 4 PISTES

Rapporteur : Monsieur Dominique IMBAULT  
DEL N°2024/119

Un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé le 24 septembre 2024 pour la création d'un bassin nordique, d'un mur d'escalade et d'un pentagliss.

Cinq entreprises réparties en cinq groupements ont répondu à l'appel d'offres.

La commission d'attribution des marchés qui s'est réuni le 30 octobre 2024 propose de retenir le groupement composé de SARL AP-MA Architecture, SARL Soja et SARL Sisbat. Ce groupement est à la fois le mieux-disant et le moins-disant, ce qui signifie qu'il a proposé le meilleur rapport qualité-prix, avec une offre de 182 350 euros HT.

Il a également été le mieux classé sur le plan technique.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché et tout acte s'y afférent.

Monsieur Dominique IMBAULT met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

#### VALIDATION ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE PATRIMONIALE ET DE TRANSFERT DE COMPÉTENCE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Patrick JEANNE  
DEL N°2024/120

Un marché pour une étude patrimoniale et de transfert de compétence assainissement collectif a été lancé le 27 septembre 2024.

Ce marché comportait deux tranches.

Un seul groupement a répondu au marché.

La commission d'attribution des marchés qui s'est réuni le 30 octobre 2024 propose de retenir l'offre du Groupement SAS VFIE, CALIA Conseil, LANDOT & Associés pour un montant de 142 225,50 euros HT pour la tranche ferme et 18 922 euros HT pour la tranche optionnelle soit un montant total de 161 146,50 euros HT.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché et tout acte s'y afférent.

Monsieur Patrick JEANNE met au vote ce dossier.

Monsieur Jean-Marc PETIT suggère qu'il serait préférable d'attendre la prise de compétence par la CdC avant de décider cette étude patrimoniale.

Monsieur Joël BILLARD indique que cette étude est obligatoire, prise de compétence ou pas. Il faut réaliser cette étude.

Si la CdC réalise l'étude patrimoniale et qu'elle ne prend pas la compétence les communes concernées rembourseront, cela leur coûtera moins cher que si elles le faisaient elles-mêmes

De même, si la commune prend la compétence, ce ne sont pas toutes les communes qui paieront pour les autres. Ce sont les habitants des communes concernées qui paient. C'est un budget annexe qui doit obligatoirement être équilibré. Les communes qui n'ont pas d'assainissement ne doivent pas s'inquiéter  
Monsieur Patrick JEANNE précise que cette étude est subventionnée à 70 %. La tranche optionnelle concerne les eaux pluviales.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des votants avec 2 abstentions (M. LEGRAND & MOREAU).**

**VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 DE LA SOCIÉTÉ COURSIMAULT – LOT N°4 POUR LA CRÉATION DES BUREAUX DE L'USINE EP**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU  
DEL N°2024/121

La société Coursimault, chargée de la charpente extérieure pour la création des bureaux de l'usine EP change de statut et devient la SARL Serrurerie Coursimault.

La Commission d'Attribution des Marchés réunie le 30 octobre 2024 a émis un avis favorable à la signature de l'avenant n°2.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°2.

Monsieur Jean-Marc VANNEAU met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

**VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DE LA SOCIÉTÉ ROGER POUSSET – LOT N°7 POUR LA CRÉATION DES BUREAUX DE L'USINE EP**

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU  
DEL N°2024/122

Concernant le marché de rénovation des bureaux de l'usine de l'eau, des modifications ont été demandées à la Société Roger Pousset – Lot n°7.

La société Pousset propose un avenant modificatif pour un montant de 262,28 € hors taxes, incluant la pose d'un châssis bois et d'un store vénitien, la suppression d'un bloc-porte. Donc, cela crée un différentiel.

La Commission d'Attribution des Marchés réunie le 30 octobre 2024 a émis un avis favorable à la signature de l'avenant n°1.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1.

Monsieur Jean-Marc VANNEAU met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

**VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ DE MAINTENANCE ET ENTRETIEN CLIMATISATION ET VENTILATION DU CENTRE ENFANCE**

Rapporteur : Monsieur Bernard GOUIN

DEL N°2024/123

Un marché de maintenance et entretien de la climatisation et ventilation du centre enfance a été lancé le 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Sept sociétés ont répondu au marché.

La commission d'attribution des marchés qui s'est réunie le 30 octobre 2024 propose de retenir l'offre de la société FACEO FM Centre Ouest pour un montant de 1 900 euros HT par an pour la maintenance préventive et 58 euros HT par heure pour la maintenance curative.

Il s'agit d'un marché trois, soit une première année suivie de deux années renouvelables.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché.

Monsieur Bernard GOUIN met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ D'ASSURANCES**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT

DEL N°2024/124

Un marché d'assurance a été lancé le 28 mai 2024. Notre marché actuel arrivant à son terme le 31 décembre 2024

Ce marché comporte 4 lots :

- Lot n°1 : dommage aux biens
- Lot n°2 : responsabilité civile
- Lot n°3 : flotte automobile et auto-mission
- Lot n°4 : Protection juridique et défense pénale des agents et des élus

Nous avons donc reçu des réponses pour tous les lots, ce qui est bien, car ce n'est pas le cas pour toutes les collectivités ou EPCI.

Le lot 1 a reçu 2 offres, le lot 2 a reçu 3 offres, le lot 3 a reçu 2 offres, et le lot 4 a reçu 3 offres également.

La Commission d'attribution des marchés s'est réunie et a émis un avis favorable pour :

- le lot 1 : Azure Conseil pour un montant de 28 929,78 € TTC par an soit pour 3 ans 86 789,34 € TTC
- Le lot 2 : Azure Conseil pour un montant de 9 258,60 € TTC par an.
- le lot 3 : Groupama Centre Manche pour 7 005,95 € TTC par an.
- Le lot 4 : la société Madeleine Brisset pour un montant de 1 272,37 € TTC par an.

Les montants ont augmenté par rapport au marché précédent, de plus de 30 %.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les actes afférents à ce marché.

Monsieur Joël BILLARD, Président, met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.**

## EAU

### FIXATION DES TARIFS DE PRODUCTION EAU À DANGEAU

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc VANNEAU  
DEL N°2024/125

La Commission Eau qui s'est réunie le 5 novembre dernier a proposé d'appliquer le tarif de 1,25 €/m3 HT pour la production d'eau revendue à la Société SAUR.

Monsieur VANNEAU rappelle que la Commune de Dangeau est en DSP avec la SAUR jusqu'au 31 décembre 2025.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **DE FIXER** tel que présenté le tarif.

Monsieur Jean-Marc VANNEAU, met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.**

## RESSOURCES HUMAINES

### CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE RÉDACTEUR TERRITORIAL À TEMPS COMPLET – SERVICE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT  
DEL N°2024/126

Il est proposé la création d'un poste permanent de rédacteur territorial à temps complet. Ce poste correspond à celui de la responsable du marché public PIG ANC, qui a obtenu une promotion interne pour passer en catégorie B.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'ADOPTER** la proposition du Président et de modifier le tableau des effectifs,
- **D'AUTORISER** le Président à nommer le fonctionnaire au titre de la promotion interne pour pourvoir à cet emploi

Monsieur Joël BILLARD, met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.**

### CRÉATION D'UN POSTE NON-PERMANENT D'UN CHARGÉ DE MISSION PLUIH À TEMPS COMPLET – SERVICE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT  
DEL N°2024/127

Il s'agit d'un contrat de projet que nous envisagerions pour une durée de 3 ans, le temps nécessaire pour la prise de compétences.

Si, au terme de ces 3 ans, le PLUH n'est pas finalisé, nous aurons la possibilité de le renouveler pour un an. C'est donc un poste que nous ouvrons en catégories A et B à partir du 1er février 2025.

Cela nous laisse le temps de trouver quelqu'un. Cette date coïncide avec la fin du PLU de Bonneval, et nous pourrions commencer. Il ne doit pas y avoir de PLU en cours pour pouvoir débiter.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **DE DÉCIDER** la création d'un emploi non-permanent de chargé de mission PLUIH à temps complet.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

Monsieur Fabrice CHABOCHE indique que normalement les communes font appel à des bureaux d'étude pour ce genre de poste.

Monsieur Éric JUBERT répond qu'il y aura bien un bureau d'étude mais que le chargé de mission sera coordonnateur.

Monsieur Jean-Marc PETIT indique qu'il pense que ce sera le bureau d'étude qui fera le plus de travail. Monsieur Éric JUBERT précise que le Bureau d'études préparera les documents et la présentation mais tout le travail préliminaire de recherches ainsi que les visites sur les 19 communes seront réalisés par ce chargé de mission.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à la majorité des votants, avec 3 Votes Contre (M. PETIT, MARTIN et Mme HARDY).**

**CRÉATION DE POSTES SUITE À AVANCEMENT DE GRADE**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT  
DEL N°2024/128

Tous les ans, le centre de gestion nous envoie la liste des personnes qui peuvent obtenir des avancements de grade. Nous avons donc reçu cette liste et, avec les vice-présidents concernés et les responsables de service, nous avons vérifié si les agents pouvaient en bénéficier, puisque dans nos lignes directrices de gestion, nous avons établi certains critères.

L'agent promouvable doit avoir travaillé correctement et rempli ses objectifs suite à son évaluation annuelle, sans qu'il y ait eu trop d'absences.

Parmi les personnes qui avaient été proposées par le centre de gestion, nous avons retenu un agent de maîtrise principal dans la filière technique, deux animateurs qui sont adjoints d'animation principaux de première classe.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **DE DÉCIDER** les créations de poste suite à avancement de grade

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.**

**ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE STATUTAIRE 2025-2028**

Rapporteur : Monsieur Joël BILLARD donne la parole à Madame Sophie TOUDY-CLEMENT  
DEL N°2024/128

Il s'agit de l'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2025-2028.

La Communauté de Communes avait déjà délibéré pour mandater le centre de gestion d'Eure-et-Loir pour négocier, en son nom, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le président du centre de gestion nous a donc envoyé les résultats de ce marché, qui a été attribué à la compagnie CNP Assurances avec le courtier Relyens.

Les taux pour les agents CNRACL et les agents IRCANTEC sont garantis pour trois ans, donc jusqu'au 31 décembre 2027.

**Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire :**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le contrat d'assurance.

Monsieur Joël BILLARD met au vote ce dossier.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré adopte la présente délibération à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 47.

Le secrétaire de séance,  
Patrick CHARPENTIER



Le Président,  
Joël BILLARD

